



Accident non responsable et tenue responsable a 50%

Par **Vernon**, le **21/03/2011** à **18:20**

Bonjour, rn
lors d' un déplacement j ai été victime d' un choc arrière. Le responsable ayant refuse un constat, je me suis vu dans l obligation de porter plainte afin d' obtenir réparation auprès de mon assureur. Ce dernier me tient responsable pour 50% de cet accident car la partie adverse a dépose une main courante un mois apres le dit accident pour se protéger mais sans preuve. Le procureur a classée la plainte sans suite car il y a eu régularisation. Un recours a été dépose mais comment dois je faire pour que le recours soit accepte? Quelles preuves apporter? Car les deux versions sont contradictoires. Je dispose d' un rapport d' expert, ma plainte et son constat

Par **gege59**, le **23/03/2011** à **21:58**

Bonsoir.
Votre expert pourrait peut-être préciser dans son rapport si au moment du choc, et compte tenu des dégâts, votre véhicule était en mouvement ou à l'arrêt ?
Cet élément pourrait peut être prouver que c'est bien le tiers qui vous a heurté à l'arrière, alors que vous étiez à l'arrêt.
A voir (j'ai déjà eu un cas semblable, et cela avait marché...)
Bien à vous.